



## Projet d'établissement 2016/2019

### Préambule

Le lycée V. Hugo de Florence est un établissement en pleine responsabilité de la Mission Laïque Française (Mlf). Son projet d'établissement s'inscrit naturellement dans le cadre réglementaire de **l'enseignement français** (lycée pluraliste, baccalauréat à 18 ans, éducation à l'orientation, rigueur méthodologique ...) à l'étranger et **des priorités pédagogiques de la Mlf**.

Il est le résultat d'un **travail associant tous les différents acteurs de la communauté scolaire**. Il prend appui sur le bilan du projet précédent. Son rôle est de définir **l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes** que l'établissement souhaite mettre en œuvre. Il s'inscrit dans le temps (pour une période de 3 ans, de 2016 à 2019) et sa mise en œuvre doit être évaluée tous les ans.

Pour produire tous ses effets, le projet d'établissement appelle **la mobilisation de tous et de notre organisation pédagogique** autour de ses 4 axes déclinés en 15 objectifs et 41 actions. Chaque thème sera annuellement décliné en actions par l'ensemble de la communauté scolaire. Le but final est de **rechercher l'excellence**, autrement dit, **amener chaque élève au mieux de ses envies et de ses capacités**.

Objectifs	Actions
<b>Axe 1 : Renforcer la maîtrise de la langue écrite</b>	
<b>1.1 En français et en italien (structure et orthographe)</b>	Maitrise de la langue validée à chaque devoir dans chaque discipline.
	Certification Voltaire en français.
	Portfolio des règles.
	Portfolio lexical en primaire «les trésors de la classe» et dans le secondaire (notamment en mathématiques).
	Participation à des concours.
<b>1.2 Développer l'utilisation du C.C.C. dans le secondaire</b>	Développer la filière Pré EsaBac et EsaBac.
	Fond attractif.
	Développer la lecture.
<b>1.3 Méthodologie</b>	Eductions aux médias.
	AP Lycée en partie réservée à la méthodologie.
	Développer l'organisation et la responsabilisation des élèves.
<b>Axe 2 : Construire et accompagner le parcours de chaque élève</b>	
<b>2.1 Orientation (post-bac...)</b>	AP Lycée en partie réservée à la méthodologie.
	Développer le forum de l'orientation.
	Préparations spécifiques aux exigences des concours.
	Intervention spécifiques à partir de la 3 <sup>ème</sup> .
	Suivi des élèves quittant le lycée.
<b>2.2 Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des élèves.</b>	Association des anciens élèves.
	Formaliser les dispositifs intégratifs de la maternelle à la terminale.
	Renforcer les ateliers d'aide différenciée en développant l'utilisation du numérique.
<b>2.3 Développer les sciences</b>	Activités entre cycles, niveaux.
	Conférences, animations.
	Continuer à développer les partenariats.
<b>2.4 Engagement et responsabilisation des élèves</b>	Continuer à développer les partenariats.
	Activités philanthropiques.
	Formation premiers secours.
<b>2.5 Education physique et sportive</b>	Web radio.
	Parcours sportifs par cycle et par niveau (cirque, rugby).

<b>Axe 3 : Accompagner la formation et les pratiques des personnels</b>	
<b>3.1 Echanges entre établissements</b>	Bac et DNB blanc commun, devoirs.
	Stage dans des établissements en France.
<b>3.2 Développer les formations internes et les ressources humaines</b>	Créer des demandes validées par la cellule de formation.
	Formation des accompagnateurs-parents.
	Certifications des personnels (en français...).
	Identifications des compétences de chaque personnel.
	Création d'un poste à plein temps d'assistant informatique.
<b>3.3 Outils performants</b>	Création d'un poste de professeur-documentaliste.
	Création d'un livret d'accueil pour les nouveaux personnels.
<b>Axe 4 : Renforcer l'attractivité de l'établissement</b>	
<b>4.1 Notoriété</b>	Site de l'établissement à faire évoluer.
	Poursuivre l'insertion dans la société florentine.
	Développer la communication en valorisant les résultats (certifications en LV, DNB, Baccalauréat, concours...).
<b>4.2 Internationalisation</b>	Consolider les échanges internationaux surtout vers les pays anglophones.
<b>4.3 Sport</b>	Créer et participer à des événements.
<b>4.4 Patrimoine</b>	Développer les actions mettant en avant les valeurs et le patrimoine humaniste de l'établissement.

#### **Suivi et évaluation du projet**

Le conseil d'établissement sera tenu informé de l'évolution du projet d'établissement au moins 3 fois dans l'année. Pour ce faire, le chef d'établissement tiendra à jour un tableau de bord des actions et des principaux indicateurs et chaque action mise en place sera pilotée puis évaluée par le porteur de l'action.